

Jean-Pierre Sueur est intervenu lors du débat sur la proposition relative à la modernisation de la régulation du marché de l'art.

Il a rappelé qu'alors que la France dominait le monde en ce domaine jusqu'à la fin des années cinquante, elle en représente aujourd'hui 6 % contre 3 % pour les États-Unis, 32 % pour la Chine et 13 % pour le Royaume Uni.

Jean-Pierre Sueur a soutenu les réformes inscrites dans la proposition de loi, notamment les nouvelles missions dévolues au nouveau Conseil des maisons de vente, la modification de sa composition, donnant une plus grande place aux professionnels, ainsi que le renforcement de sa fonction disciplinaire.

Il a présenté six amendements, qui ont été adoptés par le Sénat, élargissant la compétence des maisons de vente aux inventaires fiscaux, et éliminant du texte le « mot valise » *opérateur* pour mieux dénommer les différentes personnes intervenant dans le marché de l'art.

>> [Lire son intervention](#)

>> [Voir la vidéo de son intervention](#)